

La mode éthique

Basée sur le principe du respect des hommes et de l'environnement, la mode éthique est aujourd'hui en plein essor. Elle est même qualifiée par les économistes de véritable **mouvement sociétal et assimilée à une tendance d'avenir centrale** pour l'industrie textile.

Loin des clichés "babas cool" des années 1970, on la trouve aussi bien en couture qu'en prêt-à-porter et sportswear et avec des modèles très **créatifs, aux détails extrêmement travaillés**.

Les filières de fabrication équitables se multiplient aux quatre coins de la planète et les **bio-catalogues** s'enrichissent au fil des saisons.

De nombreuses marques, y compris les "poids lourds" du prêt-à-porter, intègrent désormais à leurs collections des modèles bio ou éco-responsables. Quelques uns proposent même des collections entières.

Un salon ([Ethical Fashion Show](#)) réunissant au fil des ans un nombre croissant d'exposants lui est entièrement consacré. Quant aux autres, ils sont désormais nombreux à s'être doté ces dernières années d'un espace "**éthique**" ou "**développement durable**", lorsque ce n'est pas un département entier, comme l'espace So Ethic, au [salon international Prêt-à-Porter Paris](#).

Liste des sous-pages

- **Qu'entend-on par "mode éthique" ?**

Le fait, pour les créateurs, de :

- recourir à des matières écologiques, biologiques ou recyclées, ce qui contribue à réduire l'impact environnemental du produit tout au long de son cycle de vie.
- respecter les principes du commerce équitable : respect des droits fondamentaux en matière sociale par les producteurs

dans les pays du Sud, mise en place de codes de bonne conduite, établissement de relations commerciales pérennes...

- **Le marché de la mode éthique**

Le marché de la mode éthique est aujourd'hui en **expansion**. Il se compose essentiellement de petites structures, de moins de 10 salariés.

Son **offre s'est considérablement diversifiée** au cours des dernières années, pour toutes les gammes de produits (petites pièces de dessus, hauts et bas, manteaux, lingerie...), principalement sur le haut de gamme mais aussi depuis peu et de plus en plus sur le milieu de gamme.

Le nombre de points de vente a augmenté sur l'ensemble du territoire, notamment en boutiques multimarques, et **la vente en ligne s'est largement développée**.

Pour de nombreux acteurs de la filière textile-habillement, la mode éthique est une réponse aux nouvelles façons de consommer, voire un état d'esprit fondé sur des achats responsables et réfléchis (par opposition aux achats compulsifs).

Selon une étude de l'[IFM*](#), 21 % des Français ont déjà acheté un produit de mode éthique ou responsable et 70 % pensent que cela peut justifier un supplément de prix.

Frileuses il y a encore quelques mois, les marques sont de plus en plus nombreuses à se lancer dans la commercialisation de vêtements bio ou répondant aux critères de la mode éthique.

83 % pensent que cela peut améliorer leur image et 65 % que cela peut augmenter leur chiffre d'affaires.

Pour l'[Institut Français de la Mode](#), cette tendance, qui a décollé en 2008-2009, devrait prendre de l'ampleur à l'horizon 2015 pour occuper 5 à 15 % du chiffre d'affaires global de l'habillement, contre 1 à 2 % aujourd'hui.

**Institut Français de la Mode - octobre 2009*

- **Les matières utilisées par les créateurs de mode éthique**

- Le **coton certifié biologique**, cultivé sans engrais chimique ni pesticides. Sa fibre est blanchie à l'eau oxygénée (non au chlore). Les teintures sont réalisées sans utiliser de métaux lourds ni de produits toxiques.

A noter : la production du coton (70 % de la production textile dans le monde) a des effets très néfastes sur l'environnement. Sa culture consomme à elle seule près de 25% des pesticides utilisés dans l'agriculture pour seulement 4 % des surfaces agricoles. Elle nécessite en outre d'importantes quantités d'eau.

- Les **matières naturelles** (bambou, lin, chanvre, fibre de bois...), dont la culture nécessite quatre fois moins d'eau que le coton et, pour certaines comme le chanvre, poussent sans pesticides.
- Les matières issues de la **récupération ou du recyclage**, ce qui permet de leur donner une seconde vie.

- **Un marché règlementé**

Attention, ne peut prétendre faire de la mode éthique et du commerce équitable n'importe qui, sauf à s'exposer à de réels problèmes car ce **secteur est règlementé**.

La loi du 2 août 2005 (art. 60) stipule qu'il doit avoir vocation à "*organiser des échanges de biens et de services entre des pays développés et des producteurs désavantagés situés dans des pays en développement*" et qu'il vise à "**l'établissement de relations durables ayant pour effet d'assurer le progrès économique et social de ces producteurs**".

- Le commerce équitable s'appuie de fait sur trois principes :
- L'équilibre de la relation commerciale entre les partenaires
- L'accompagnement des organisations de producteurs et/ou de travailleurs engagés dans le commerce équitable
- L'information et la sensibilisation du consommateur, du client et, plus globalement, du public.

Il implique donc des **échanges commerciaux avec les producteurs** et s'impose comme un outil de développement sur le long terme.

Il diffère du **commerce solidaire**, qui consiste à faire travailler des populations fragilisées des pays du Nord.

- **Règlement Reach : un engagement à ne pas négliger**

Le règlement européen sur les substances chimiques "REACH" (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques) veille, à l'échelle européenne, à la protection de l'environnement et de la santé humaine depuis le lieu de travail jusque chez le consommateur.

Voué à **clarifier l'information sur l'impact environnemental et sanitaire des substances chimiques** et de leurs usages, il rend obligatoire l'enregistrement puis la soumission à autorisation de l'ensemble de ces substances produites ou commercialisées dans l'Union Européenne (en quantités supérieures à une tonne par an/an).

Toute la filière doit s'y conformer, des fabricants aux ennoblisseurs en passant par les façonniers, teinturiers, imprimeurs, sérigraphes, délaveurs, importateurs, enseignes... sur la totalité du processus de production.

Cette réglementation s'inscrit dans une **logique de transparence**. Les professionnels de la filière se sont d'ailleurs montrés très **réactifs** pour intégrer les démarches obligatoires de pré-enregistrement à leurs calendriers.